



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 24 JUIN 2022**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 07-20220624**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) DES SERVICES  
PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES  
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE – EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de juin à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 juin 2022, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20220624 à l'affaire n° 24-20220624, puis de l'affaire n° 26-20220624 à l'affaire n° 28-20220624 ainsi que de celle de Madame Catherine TURPIN (de l'affaire n° 25-20220624 à l'affaire n° 25-20220624).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 31  
Absents représentés : 15  
Absents : 02

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

THIEN AH KOON André, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LOSSY Patricia, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge.

BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel. GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet (représenté par André THIEN AH KOON), PAYET-TURPIN Francemay (représentée par Daniel MAUNIER), TECHER Doris (représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE), THIEN AH KOON Patrice (représenté par Jean-Pierre THERINCOURT).

BASSIRE Nathalie (*représentée par Gilles FONTAINE*), SOUBAYA Josian (*représenté par Catherine TURPIN*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick (représenté par Christian LANDRY), JAVELLE Blanche Reine (représentée par David LEBON), FULBERT-GERARD Gilberte (représentée par Harry MUSSARD), HOAREAU Sylvain (représenté par Marie Andrée LEJOYEUX), HUET Marie-Josée (représentée par Axel VIENNE), K/BIDI Emeline (représentée par Henri-Claude HUET), LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda (représentée par Axel VIENNE), MUSSARD Rose Andrée (représentée par Stéphanie LEICHNING).

BENARD Clairette Fabienne (représentée par Jeannot LEBON).

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

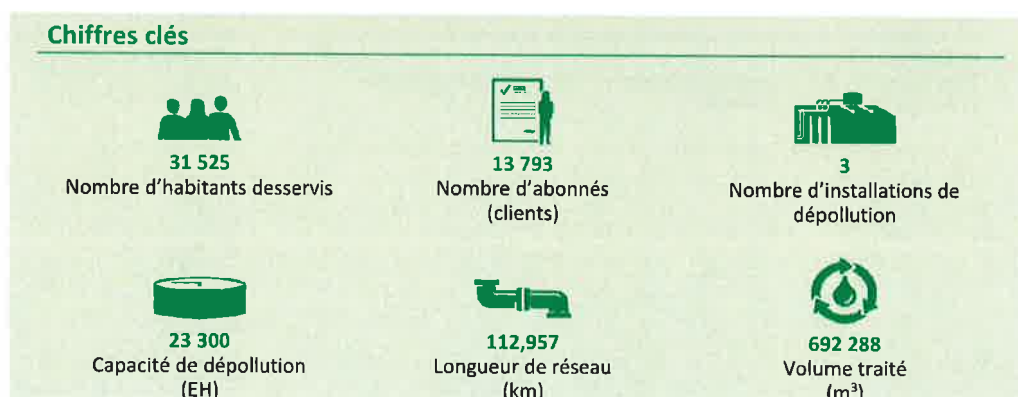
**AFFAIRE N° 07-20220624****RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) DES SERVICES PUBLICS  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE  
COMMUNAUTAIRE – EXERCICE 2021**

Le Président informe l'Assemblée que par contrat de délégation de service public entrée en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du SUD a délégué la gestion du service public d'assainissement des eaux usées à la société RUNEO.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société RUNEO a transmis à la CASUD le rapport annuel sur le service public d'alimentation en eau potable avant le 1<sup>er</sup> juin 2021. Ce rapport présente l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

Ce rapport (*dont une synthèse est rappelée ci-après*) donne également, sur le prix et la qualité du service, des informations utiles à la préparation du rapport annuel intercommunal des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sera présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Délégation de service public d'assainissement des eaux usées – Les chiffres clés de l'exercice 2020**

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	31 360	31 525
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	2	2
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (boues évacuées)	Déléataire	140,8 t MS	179,9 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m <sup>3</sup> TTC	Déléataire	1,57 €/m <sup>3</sup>	1,62 €/m <sup>3</sup>
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	85,20 %	85,20 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	30	30
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	37	78
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	3 129	7 734
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,10 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	3,67 u/100 km	4,43 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	A la charge de la collectivité	
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	60	60
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	5,40 %	6,48 %
[P258.1]	Taux de réclamations (écrites)	Déléataire	1,33 u/1000 abonnés	2,20 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	13 515	13 793
Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0
Nombre de branchements neufs (brcht neuf runéo + brcht chantier collectivité + brcht opération Immobilière)	Délégataire	7	491
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	109 125 ml	112 956 ml
Nombre de postes de relèvement	Délégataire	17	18
Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	3	3
Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	23 300 EH	23 300 EH
COLLECTE DES EAUX USEES	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	38	61
Longueur de canalisation curée	Délégataire	14 621 ml	12 758 ml
LA DEPOLLUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Volume arrivant (collecté)	Délégataire	882 937 m <sup>3</sup>	790 763 m <sup>3</sup>
Charge moyenne annuelle entrante en DBOS	Délégataire	804 kg/j	732 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	13 393 EH	12 196 EH
Volume traité	Délégataire	794 021 m <sup>3</sup>	692 288 m <sup>3</sup>
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	11,6 t	16,7 t
Masse de sables évacués	Délégataire	3,1 t	86,7 t
Volume de graisses évacuées	Délégataire	83,0 m <sup>3</sup>	103,5 m <sup>3</sup>
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre de communes desservies	Délégataire	4	4
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	13 515	13 793
- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	13 515	13 793
- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
Assiette totale de la redevance	Délégataire	1 598 057 m <sup>3</sup>	1 745 761 m <sup>3</sup>
- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	1 598 057 m <sup>3</sup>	1 745 761 m <sup>3</sup>
- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

\* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire RUNEO du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la CASUD et relatif à l'exercice 2021.

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

- **prend acte du rapport annuel du délégataire RUNEO du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la CASUD et relatif à l'exercice 2021,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,**



**André THIEN AH KOON**



Publié sur le site Internet le 06/07/2022